



No de résolution

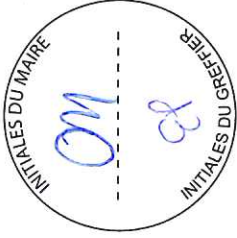


SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE ET EN DIRECT SUR LA PAGE FACEBOOK DE LA VILLE DE CARIGNAN, LE **6 MAI 2020**, À 20 H.

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Anne Poussard, conseillère
Mme Édith Labrosse, conseillère
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. Vincent Tanguay, directeur général
Me Ève Poulin, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4** APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1** Séance ordinaire du 1er avril 2020
 - 4.2** Séance extraordinaire du 17 avril 2020
- 5** DIRECTION GÉNÉRALE
 - 5.1** Dépôt – Procès-verbal de correction - Résolution 20-04-112 - Poste budgétaire
 - 5.2** Imposition d'un avis de réserve pour fins publiques - Partie des lots 2 598 767, 2 601 144 et 3 036 786 du Cadastre du Québec — Implantation d'une rue - secteur Centre
 - 5.3** Autorisation de signature - Transaction-quittance - Problème d'évacuation des eaux pluviales - 62, rue de l'Oiselet
 - 5.4** Intérêt de la Ville de Carignan - Acquisition du lot 2 599 353 appartenant au MTQ
- 6** FINANCES
 - 6.1** Déboursés du mois d'avril 2020
 - 6.2** Dépôt - Liste des commandes - Avril 2020
 - 6.3** Révision - Projets en cours et renonciation au financement 2020 - Projets fonds de roulement – Covid-19



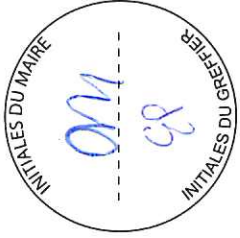
No de résolution

- 7 TRAVAUX PUBLICS
- 7.1 Octroi de mandat - Services professionnels - Réaménagement du chemin de la Carrière et de la route 112 - EFEL Experts-conseils inc.
- 7.2 Octroi de mandat - Services professionnels d'architecture - Surveillance du projet d'aménagement du parc Étienne-Provost - Conception Paysage inc.
- 7.3 Octroi de mandat - Services professionnels d'ingénierie - Plans et devis et surveillance des travaux de mise aux normes et d'harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémetries - GBI
- 7.4 Octroi de mandat - Services professionnels d'ingénierie - Étude préparatoire et réalisation des plans et devis et surveillance des travaux de mise à niveau de l'usine de production d'eau potable - GBI
- 7.5 Octroi de mandat - Services professionnels d'ingénierie - Accompagnement pour l'établissement du plan directeur de l'égout pluvial - secteur Albani - Tetra Tech QI inc.
- 7.6 Octroi de contrat - Fourniture et installation de divers modules - Parc Henriette - Budget participatif 2020 - Tessier Récréo-Parc
- 7.7 Autorisation de signature - Entente - Arbre-Évolution - Printemps 2020
- 7.8 Demande d'autorisation - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - Article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement
- 7.9 Embauche - Journaliers saisonniers - Travaux publics
- 8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 8.1 Demande d'autorisation - Bar laitier mobile dans les rues de Carignan - Boule et crème dodo
- 8.2 Demande de dérogation - Heures d'ouverture - IGA Lambert Carignan
- 8.3 Demande de dérogation mineure 2020-014 – Lots 6 317 070, 6 345 953, 6 317 071, 6 317 072, 6 317 073, 6 317 074, 6 317 075 et 6 317 076, 6 317 077, 6 317 078, 6 317 079 et 6 317 080, rue de l'Aigle
- 8.4 Demande PIIA 2020-011 – Lot 5 441 506 - 50, chemin de la Carrière, local 106 – Quartier Branché
- 8.5 Demande d'autorisation à la CPTAQ - Aliénation d'une partie du lot 2 601 569 - chemin Salaberry
- 8.6 Autorisation - Annulation vente-débaras - Mai 2020
- 9 SÉCURITÉ PUBLIQUE



No de résolution

- 10** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 10.1** Octroi de mandat - Analyse des parcs en prévision d'un plan directeur - Loisir et sport Montérégie (LSM)
- 10.2** Demande d'aide financière - Aux sources du Bassin de Chambly - Covid-19
- 10.3** Demande d'aide financière - Campagne de la jonquille virtuelle - Société canadienne du cancer
- 10.4** Signature de l'entente intermunicipale Carignan-Chambly pour les saisons 2020 à 2025 - Sports de glace et baseball mineur
- 11** RÉGLEMENTATION
- 11.1** Avis de motion - Projet de règlement no 498 (2020) concernant la paix et le bon ordre dans les limites de la ville de Carignan et remplaçant le règlement 498-A et ses amendements
- 11.2** Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 527 (2020) autorisant l'aménagement et le développement du secteur avoisinant le futur parc du Centre multifonctionnel, décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 1 945 500 \$
- 11.3** Avis de motion - Projet de règlement no 310 (2020)-1 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et abrogeant et remplaçant le règlement no 310 (2020)
- 11.4** Avis de motion - Projet de règlement no 468 (2020) relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la ville de Carignan abrogeant et remplaçant le règlement 468-U
- 11.5** Adoption - Règlement no 479 (2020) concernant la division de la ville de Carignan en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement no 479-A
- 11.6** Avis de motion - Projet de règlement no 482 (2020) modifiant le plan d'urbanisme 482-U afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central et le prolongement de la rue Albani au chemin Bellevue
- 11.7** Adoption - Projet de règlement no 482 (2020) modifiant le plan d'urbanisme 482-U afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central et le prolongement de la rue Albani au chemin Bellevue
- 11.8** Avis de motion - Projet de règlement no 526 (2020) modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central



No de résolution

- 11.9** Adoption - Projet de règlement no 526 (2020) modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central
- 11.10** Avis de motion - Projet de règlement no 487 (2020) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et intégration architecturale numéro 487-U et ses amendements afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU
- 11.11** Adoption - Projet de règlement no 487 (2020) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et intégration architecturale numéro 487-U et ses amendements afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU
- 11.12** Avis de motion - Projet de règlement no 488 (2020) modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro 488-U, afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU
- 11.13** Adoption - Projet de règlement no 488 (2020) modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro 488-U afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU
- 11.14** Avis de motion - 1er projet de règlement no 483-9-U modifiant le règlement de zonage 483-U
- 11.15** Adoption - 1er projet de règlement no 483-9-U modifiant le règlement de zonage no 483-U

12 INFORMATIONS

13 DIVERS

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h.

20-05-133

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS



No de résolution

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

20-05-134

4.1 Séance ordinaire du 1er avril 2020

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er avril 2020.

20-05-135

4.2 Séance extraordinaire du 17 avril 2020

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 avril 2020.

5 DIRECTION GÉNÉRALE

5.1 Dépôt – Procès-verbal de correction - Résolution 20-04-112 - Poste budgétaire

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par la greffière d'un avis de correction d'un procès-verbal, selon l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* et de la résolution 20-04-112 au sujet de l'octroi de contrat pour les services de laboratoire en contrôle des matériaux.

20-05-136

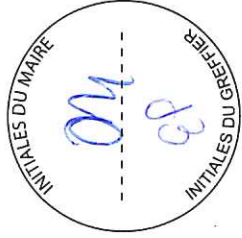
5.2 Imposition d'un avis de réserve pour fins publiques - Partie des lots 2 598 767, 2 601 144 et 3 036 786 du Cadastre du Québec — Implantation d'une rue - secteur Centre

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de la Ville Carignan d'implanter une rue sur une partie des lots 2 598 767, 2 601 144 et 3 036 786 du Cadastre du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Carignan autorise, par la présente, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ, c. E-24) et de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), l'imposition d'un avis de réserve pour fins publiques à l'encontre d'une partie des lots 2 598 767, 2 601 144 et 3 036 786 du Cadastre du Québec, décrits et montrés au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Daniel Jodoin, minute 15 589, dossier AGBY-205176, pour y implanter une rue;



No de résolution

QUE le conseil municipal autorise la directrice des affaires juridiques et greffière à mandater tous les professionnels dont les services seront requis pour donner suite à la présente décision et, le cas échéant, à représenter les intérêts de la Ville dans toutes les procédures émanant de ce dossier;

D'AUTORISER le trésorier à acquitter les sommes associées à la présente décision.

20-05-137

5.3 Autorisation de signature - Transaction-quittance - Problème d'évacuation des eaux pluviales - 62, rue de l'Oiselet

CONSIDÉRANT que les parties désirent régler la situation, sans admission de responsabilité, dans le but d'éviter un litige et les frais judiciaires qui en découleraient;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Carignan la transaction-quittance relativement à un problème d'évacuation des eaux pluviales, au 62, rue de l'Oiselet;

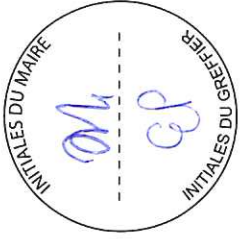
D'AUTORISER le paiement au montant de 3 361,10 \$ en guise de règlement final et définitif en capital, intérêt et frais au propriétaire, monsieur Luc Clément, du 62, rue de l'Oiselet, dans les quarante-cinq (45) jours suivant l'inspection et l'acceptation des travaux par le chef des services techniques ou son représentant et sur remise des factures et de la preuve de leur paiement;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-310-00-995 sous réserve d'un transfert provenant du poste 02-130-00-681.

20-05-138

5.4 Intérêt de la Ville de Carignan - Acquisition du lot 2 599 353 appartenant au MTQ

CONSIDÉRANT l'avis de disposition d'un immeuble excédentaire appartenant au Ministère des transports du Québec portant le numéro de lot 2 599 353 du cadastre du Québec;



No de résolution

CONSIDÉRANT que le Ministère des transports souhaite connaître les intentions de la Ville de Carignan relativement à la cession dudit immeuble dans les quarante-cinq (45) jours de l'avis de disposition de l'immeuble;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan indique au Ministère des transports du Québec qu'elle n'est pas intéressée à acquérir l'immeuble portant le numéro de lot 2 599 353 du cadastre du Québec.

6 FINANCES

20-05-139

6.1 Déboursés du mois d'avril 2020

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois d'avril 2020 pour un montant de 47 647,84 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois d'avril 2020, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 2 029 591,30 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

6.2 Dépôt - Liste des commandes - Avril 2020

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 16 mars 2020 au 19 avril 2020.

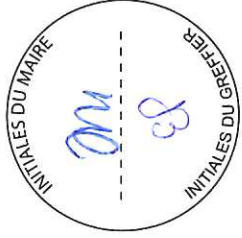
20-05-140

6.3 Révision - Projets en cours et renonciation au financement 2020 - Projets fonds de roulement - Covid-19

CONSIDÉRANT l'adoption du Programme triennal des immobilisations pour l'exercice 2020;

CONSIDÉRANT la résolution 20-01-16;

CONSIDÉRANT les effets sur l'économie du Québec et l'état de la situation actuelle de la Covid-19;



No de résolution



CONSIDÉRANT qu'il est requis de réviser à la baisse les enveloppes budgétaires pour les projets suivants :

- 20-01 - Travaux bâtiment municipaux - 30 000 \$;
- 20-02 - Mise à niveau flotte de Véhicules - 180 000 \$;
- 20-06 - Panneaux entrée de ville et directionnelle - 207 000 \$;
- 20-07 - Aménagement de parcs et espaces verts - 100 000 \$;
- 20-08 - Bâtiments permanents pour parcs et patinoires - 150 000 \$.

Total : 667 000 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la réduction des enveloppes budgétaires des projets 2020 financés par le fonds de roulement;

QUE les dépenses prévues aux enveloppes budgétaires sont payables par le fonds des immobilisations, financées par le fonds de roulement, remboursables au fonds de roulement par le fonds général en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs, et ce, à compter de l'année 2021.

7 TRAVAUX PUBLICS

20-05-141

7.1 Octroi de mandat - Services professionnels - Réaménagement du chemin de la Carrière et de la route 112 - EFEL Experts-conseils inc.

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a reçu des offres de services professionnels relativement au réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la route 112;

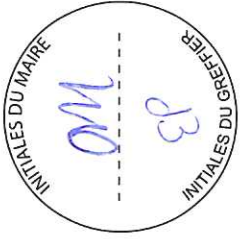
CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat pour des services professionnels pour le réaménagement de l'intersection du chemin de la Carrière et de la route 112, à la firme EFEL Experts-conseils inc., pour un montant de 49 784,18 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530 sous réserve d'une appropriation provenant du fonds réservé sur les carrières-sablières.



No de résolution

20-05-142

7.2 Octroi de mandat - Services professionnels d'architecture - Surveillance du projet d'aménagement du parc Étienne-Provost - Conception Paysage inc.

CONSIDÉRANT que l'offre de services de la firme Conception Paysage inc pour des services professionnels d'architecture pour la surveillance du projet d'aménagement du parc Étienne-Provost;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels d'architecture pour la surveillance du projet d'aménagement du parc Étienne-Provost, à la firme Conception Paysage inc., pour un montant de 21 455,57 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-005-25-710.

20-05-143

7.3 Octroi de mandat - Services professionnels d'ingénierie - Plans et devis et surveillance des travaux de mise aux normes et d'harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémetries - GBI

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu des offres de services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis et surveillance des travaux de mise aux normes et d'harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémetries des infrastructures d'eau potable et d'eau usées;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

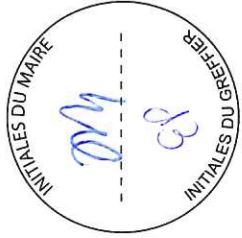
Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat de services professionnels d'ingénierie pour les plans et devis et surveillance des travaux de mise aux normes et d'harmonisation de l'automatisation des systèmes de télémetries des infrastructures d'eau potable et d'eau usées, à la firme GBI pour un montant de 41 109,31 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-411 sous réserve d'une appropriation provenant du surplus affecté égout/aqueduc.

92

6 mai 2020



No de résolution

20-05-144

7.4 Octroi de mandat - Services professionnels d'ingénierie - Étude préparatoire et réalisation des plans et devis et surveillance des travaux de mise à niveau de l'usine de production d'eau potable - GBI

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une offre pour des services professionnels d'ingénierie pour l'étude préparatoire et réalisation des plans et devis et surveillance des travaux de mise à niveau de l'usine de production d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat pour des services professionnels d'ingénierie pour l'étude préparatoire et réalisation des plans et devis et surveillance des travaux de mise à niveau de l'usine de production d'eau potable, à la firme GBI pour un montant de 82 552,05 \$ \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-412-00-411 sous réserve d'une appropriation provenant du surplus affecté égout/aqueduc.

20-05-145

7.5 Octroi de mandat - Services professionnels d'ingénierie - Accompagnement pour l'établissement du plan directeur de l'égout pluvial - secteur Albani - Tetra Tech QI inc.

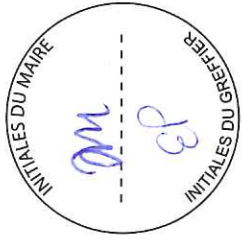
CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une offre pour des services professionnels d'accompagnement pour l'établissement du plan directeur de l'égout pluvial dans le secteur Albani;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER un mandat pour des services professionnels d'ingénierie d'accompagnement pour l'établissement du plan directeur de l'égout pluvial dans le secteur Albani, à la firme Tetra Tech QI inc. pour un montant de 34 492,50 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-315-00-411 sous réserve d'une appropriation provenant du surplus affecté égout/aqueduc.



No de résolution

20-05-146

7.6 Octroi de contrat - Fourniture et installation de divers modules - Parc Henriette - Budget participatif 2020 - Tessier Récréo-Parc

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture et l'installation de divers modules rencontrant les demandes du budget participatif 2020 pour le parc Henriette;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de fourniture et d'installation de divers modules et des surfaces d'amortissement rencontrant les demandes du budget participatif 2020 pour le parc Henriette, à l'entreprise Tessier Récréo-Parc pour un montant de 65 107,93 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530.

20-05-147

7.7 Autorisation de signature - Entente - Arbre-Évolution - Printemps 2020

CONSIDÉRANT le Programme de Reboisement Social de la coopérative de solidarité Arbre-Évolution;

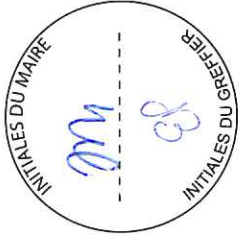
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de plantation d'arbres de certains sites publics de la Ville de Carignan à l'organisme Arbre-Évolution pour un montant de 13 694,61 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de partenariat de reboisement social avec l'organisme Arbre-Évolution;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 03-100-00-530 sous réserve d'une appropriation des surplus non affectés.



No de résolution

20-05-148



7.8 Demande d'autorisation - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - Article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan souhaite prolonger des infrastructures existantes et construire des nouvelles infrastructures d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux pour la construction d'un parc avec une patinoire réfrigérée;

CONSIDÉRANT que le projet est soumis à l'obtention d'autorisations du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22, 1er alinéa, 4e paragraphe de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour travaux en milieu humide et hydrique (superficie du marais = 149 m2);

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques exige que la Ville de Carignan prenne certains engagements en lien avec la réalisation de ce projet;

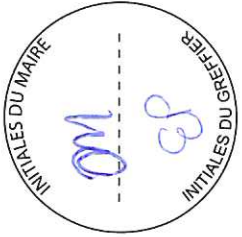
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan mandate la firme Les Services EXP à soumettre, pour et au nom de la Ville de Carignan, les demandes d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de l'article 22, 1er alinéa, 4e paragraphe de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et qu'elle soit habilitée à soumettre tous les documents et renseignements nécessaires à cette demande d'autorisation;

QUE la Ville de Carignan s'engage à entretenir les ouvrages de gestion optimale des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien spécifiant qu'il n'y a pas de problématique d'inondation ou d'érosion en aval du point de rejet du projet;

QUE la Ville de Carignan s'engage à transmettre, si requis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard soixante (60) jours après les travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux et les autorisations accordées;



No de résolution



QU'UNE lettre de la Ville de Carignan soit émise et signée par le directeur des travaux publics et des services techniques, attestant que le projet décrit dans les plans et devis est prévu dans le plan de gestion des débordements en cours d'élaboration et qu'un bilan des débits autorisés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et des débits autorisés par la Ville de Carignan à l'intérieur du territoire visé par le plan de gestion et des dérivations seront préparés;

QUE la Ville de Carignan s'engage à s'assurer de la réalisation des mesures compensatoires qui seront décrites dans le plan de gestion des débordements selon un échéancier à convenir avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

QUE la demande d'autorisation contienne une copie dûment certifiée de la résolution du Conseil de la Ville de Carignan d'autoriser Les Services EXP inc., à soumettre cette demande au MELCC et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE la Ville de Carignan s'engage à payer les frais relatifs à cette demande et, s'il y a lieu, pour la contribution financière exigible à titre de compensation pour l'atteinte aux milieux humides ou hydriques, prévue à la section V.1 du chapitre IV de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et établie en vertu du *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques*, dont le montant est estimé à 4 000 \$.

20-05-149

7.9 **Embauche - Journaliers saisonniers - Travaux publics**

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Martin Poirier, chef de division - Travaux publics;

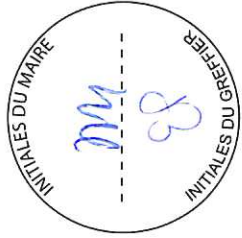
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Antoine Jeffrey à titre de journalier saisonnier;

QUE cette embauche soit pour la période du 23 mars 2020 au 5 avril 2020;

D'EMBAUCHER monsieur Simon Hainault à titre de journalier saisonnier;



No de résolution



QUE cette embauche soit rétroactive au 6 avril 2020;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-310-00-181.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

20-05-150

8.1 Demande d'autorisation - Bar laitier mobile dans les rues de Carignan - Boule et crème dodo

CONSIDÉRANT la demande de madame Nathalie Savoie - Boule et crème dodo afin de vendre, à l'aide d'un camion identifié, des produits glacés dans les rues de Carignan;

CONSIDÉRANT l'autorisation émise par le Ministère de l'Économie et de l'Innovation indiquant que l'entreprise Boule et crème dodo fait partie des services et activités jugés prioritaires et qu'elle peut maintenir ses activités dans le cadre de la pandémie Covid-19;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à madame Nathalie Savoie - Boule et crème dodo, l'accès au territoire de Carignan pour la vente itinérante de crème glacée, et ce, pour la période du 10 mai au 31 octobre 2020.

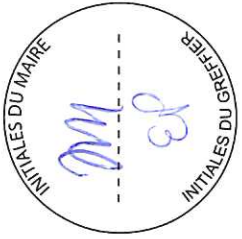
20-05-151

8.2 Demande de dérogation - Heures d'ouverture - IGA Lambert Carignan

CONSIDÉRANT que ce sont les autorités municipales qui doivent faire une demande de dérogation en raison des responsabilités additionnelles qui accompagnent une dérogation, notamment en matière de sécurité publique, de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT que l'événement visé a un intérêt qui dépasse significativement la seule promotion du commerce de détails;

CONSIDÉRANT que l'attribution d'une telle dérogation ne créera pas une situation de concurrence inéquitable avec d'autres commerces de détail de la municipalité ou de la région;



No de résolution

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'extension des heures d'ouverture de 8 h à 22 h du commerce IGA Lambert, situé au 2369, Chemin Chambly, à Carignan pour la journée du 7 septembre 2020, soit lors du « Festival Bières et Saveurs de Chambly ».

20-05-152

8.3 Demande de dérogation mineure 2020-014 – Lots 6 317 070, 6 345 953, 6 317 071, 6 317 072, 6 317 073, 6 317 074, 6 317 075 et 6 317 076, 6 317 077, 6 317 078, 6 317 079 et 6 317 080, rue de l'Aigle

CONSIDÉRANT que le refus de la demande de dérogation mineure pourrait décaler l'alignement des bâtiments faisant partie du projet intégré de la zone H-138 du Quartier Riviera;

CONSIDÉRANT que la dérogation ne crée aucun préjudice aux voisins;

CONSIDÉRANT que le Service de l'urbanisme et du développement durable prévoit la diminution des marges avant dans ce secteur lors de la révision réglementaire prévue en 2020;

CONSIDÉRANT que suite à l'adoption de la révision réglementaire, les marges avant des bâtiments construits et projetés deviendront conformes;

EN CONSÉQUENCE :

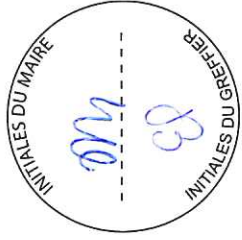
Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputées conformes les marges avant des bâtiments actuels et projetés, variant entre 6,76 mètres et 7,22 mètres au lieu de 7,5 mètres telles qu'exigées par le règlement de zonage en vigueur sur les lots 6 317 070, 6 345 953, 6 317 071, 6 317 072, 6 317 073, 6 317 074, 6 317 075 et 6 317 076, 6 317 077, 6 317 078, 6 317 079 et 6 317 080, rue de l'Aigle.

20-05-153

8.4 Demande PIIA 2020-011 – Lot 5 441 506 - 50, chemin de la Carrière, local 106 – Quartier Branché

CONSIDÉRANT que le style architectural proposé s'intègre bien dans le milieu bâti;



No de résolution



CONSIDÉRANT que les couleurs représentées sur les enseignes sont similaires à celles des autres enseignes présentes sur le bâtiment et sur l'enseigne principale sur socle;

CONSIDÉRANT que la police utilisée pour le logo de l'entreprise s'agence bien avec celles des autres enseignes;

CONSIDÉRANT que les matériaux choisis s'intègrent bien avec ceux des enseignes déjà présentes sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du Règlement 487-U sur les P.I.L.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan concept d'affichage de « VS Beauté, esthétique et coiffure », pour la propriété sise au 50, chemin de la Carrière, local 106, soit le lot 5 441 506.

20-05-154

8.5 Demande d'autorisation à la CPTAQ - Aliénation d'une partie du lot 2 601 569 - chemin Salaberry

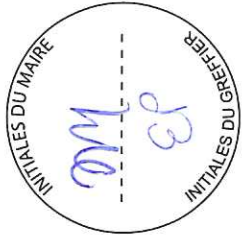
CONSIDÉRANT que les propriétaires du lot 2 601 567 s'adressent à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation d'aliéner une partie du lot 2 601 569, d'une superficie d'environ 0,9 hectare (ha), entre le chemin Salaberry et la rivière l'Acadie;

CONSIDÉRANT que les demandeurs possèdent une propriété résidentielle contiguë au terrain et qu'ils veulent y réaliser un projet agricole bien adapté à ce site;

CONSIDÉRANT qu'un rapport d'étude d'impact agronomique, préparé par Groupe FBE Bernard Expert présente une évaluation du projet et qu'il conclut que ce projet a un impact positif sur l'agriculture;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan considère que le projet a un impact positif sur l'agriculture selon les critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* en ce sens qu'il :

- Améliore le potentiel et les possibilités agricoles du site;
- N'affecte pas les possibilités agricoles des lots voisins;
- N'apporte pas de contraintes en matière d'environnement à l'égard des distances séparatrices pour les bâtiments d'élevage du voisinage;



No de résolution

- N'affecte pas l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole dont fait partie ce site, mais qu'au contraire, il permet de valoriser en agriculture un site négligé, restreint, compris entre le chemin Salaberry et la Rivière l'Acadie;
- Permet d'améliorer la ressource sol pour l'agriculture, tout en préservant la qualité de la ressource eau;
- N'a pas d'effet négatif significatif à l'égard de la constitution de propriétés foncières de taille suffisante pour pratiquer l'agriculture, en ce qui concerne la propriété agricole originale dont fait partir ce site.

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande d'aliénation d'une partie du lot 2 601 569 présentée à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) par les propriétaires du lot 2 601 567, situé au 4674, chemin Salaberry.

20-05-155

8.6 Autorisation - Annulation vente-débaras - Mai 2020

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 317 prévoit la tenue d'une vente-débaras durant la troisième fin de semaine du mois de mai;

CONSIDÉRANT que la situation de la COVID-19 et les mesures de distanciation sociale exigées par le gouvernement ne permettent pas la tenue de ce genre d'évènement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ANNULER la vente-débaras prévue la troisième fin de semaine du mois de mai, soit le 16, 17 et 18 mai 2020.

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

10 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE



No de résolution

20-05-156

10.1 Octroi de mandat - Analyse des parcs en prévision d'un plan directeur - Loisir et sport Montérégie (LSM)

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan aimerait se doter d'un Plan directeur des parcs et espaces verts afin de supporter les actions de la Ville pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Loisir et sport Montérégie (LSM) concernant la rédaction d'un Plan directeur des parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT que l'objectif est de créer un comité consultatif formé d'élus, de fonctionnaires ainsi que des membres du comité familles et aînés intéressés rencontrent Loisir et sport Montérégie afin de discuter des parcs, des objectifs et de la vision de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Édith Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le mandat pour l'analyse des parcs en prévision d'un Plan directeur des parcs et espaces verts pour 2021, à l'organisme régional Loisir et sport Montérégie (LSM), au montant de 3 046,84 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-40-412.

20-05-157

10.2 Demande d'aide financière - Aux sources du Bassin de Chambly - Covid-19

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Aux sources du Bassin de Chambly dans le cadre de la pandémie Covid-19;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE ratifier l'aide financière de 1 500 \$ accordée pour le mois d'avril à l'organisme Aux sources du Bassin de Chambly;

D'ACCORDER une aide financière d'un montant 1 500 \$ pour le mois de mai à l'organisme Aux sources du Bassin de Chambly;

QUE cette aide financière pourrait être reconsidérée par le conseil municipal, suite au dépôt d'une reddition de compte;



No de résolution

20-05-158

10.3 Demande d'aide financière - Campagne de la jonquille virtuelle - Société canadienne du cancer

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

CONSIDÉRANT la résolution 20-03-89 concernant la demande d'appui pour le mois de la jonquille de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer doit suspendre toutes les activités de collecte de fonds en personne durant le mois d'avril à cause de la Covid-19 et que par la suite, la Société canadienne du cancer est obligée d'annuler 300 événements, de même que toutes les activités, ce qui entraîne une baisse substantielle des entrées de fonds et que cette perte aura des répercussions sur la capacité à fournir le soutien vital dont les personnes touchées par le cancer ont besoin en ce moment;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière dans le cadre de la campagne de jonquille virtuelle de la Société canadienne du cancer;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER une aide financière d'un montant de 500 \$ dans le cadre de la campagne de jonquille virtuelle de la Société canadienne du cancer;

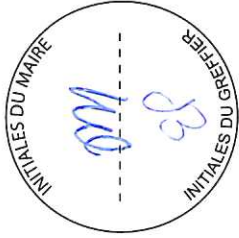
Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

20-05-159
10.4 Signature de l'entente intermunicipale Carignan-Chambly pour les saisons 2020 à 2025 - Sports de glace et baseball mineur

CONSIDÉRANT l'entente négociée entre la Ville de Carignan et la Ville de Chambly pour les sports de glace et le baseball mineur pour les saisons 2020 à 2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :



No de résolution

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'entente négociée entre la Ville de Carignan et la Ville de Chambly pour les sports de glace et le baseball mineur pour les saisons 2020 à 2025;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-90-999.

11 RÉGLEMENTATION

20-05-160

11.1 Avis de motion - Projet de règlement no 498 (2020) concernant la paix et le bon ordre dans les limites de la ville de Carignan et remplaçant le règlement 498-A et ses amendements

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le règlement no 498 (2020) concernant la paix et le bon ordre dans les limites de la ville de Carignan et remplaçant le règlement 498-A et ses amendements.

20-05-161

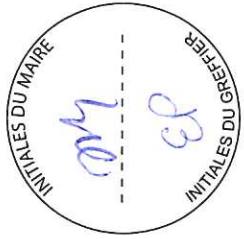
11.2 Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 527 (2020) autorisant l'aménagement et le développement du secteur avoisinant le futur parc du Centre multifonctionnel, décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 1 945 500 \$

Le conseiller Frédéric Martineau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil, le règlement no 527 (2020) autorisant l'aménagement et le développement du secteur avoisinant le futur parc du Centre multifonctionnel, décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas 1 945 500 \$.

20-05-162

11.3 Avis de motion - Projet de règlement no 310 (2020)-1 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et abrogeant et remplaçant le règlement no 310 (2020)

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le règlement no 310 (2020)-1 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan et abrogeant et remplaçant le règlement no 310 (2020).



No de résolution

20-05-163

11.4 Avis de motion - Projet de règlement no 468 (2020) relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la ville de Carignan abrogeant et remplaçant le règlement 468-U

Le conseiller Frédéric Martineau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le règlement no 468 (2020) relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la ville de Carignan abrogeant et remplaçant le règlement 468-U.

20-05-164

11.5 Adoption - Règlement no 479 (2020) concernant la division de la ville de Carignan en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement no 479-A

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du règlement no 479 (2020) concernant la division de la ville de Carignan en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement no 479-A, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 479 (2020) concernant la division de la ville de Carignan en six (6) districts électoraux et abrogeant le règlement no 479-A.

20-05-165

11.6 Avis de motion - Projet de règlement no 482 (2020) modifiant le plan d'urbanisme 482-U afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central et le prolongement de la rue Albani au chemin Bellevue

Le conseiller Frédéric Martineau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le projet de règlement no 482 (2020) modifiant le plan d'urbanisme 482-U afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central et le prolongement de la rue Albani au chemin Bellevue.

20-05-166

11.7 Adoption - Projet de règlement no 482 (2020) modifiant le plan d'urbanisme 482-U afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central et le prolongement de la rue Albani au chemin Bellevue

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 85 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville peut adopter un programme particulier d'urbanisme pour une partie de son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a élaboré un Programme particulier d'urbanisme (PPU) et qu'elle désire l'intégrer au plan d'urbanisme;

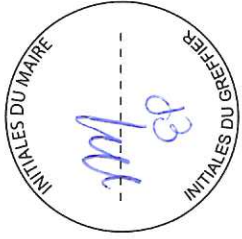
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier le plan d'urbanisme afin d'assujettir un secteur à un Programme particulier d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le Programme particulier d'urbanisme vise à préciser les paramètres d'intervention pour assurer l'intégration de développements immobiliers futurs à valeur ajoutée cadrant avec les besoins et les aspirations de la communauté tout en préservant et en mettant en valeur les bâtiments et les aménagements existants;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption du présent projet de règlement, le conseil municipal devra adopter des règlements de concordance aux fins de transposer les orientations d'aménagement du secteur dans la réglementation d'urbanisme, le tout selon les dispositions applicables de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que l'arrêté 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux indiquait que toute procédure impliquant le déplacement ou rassemblement de citoyens, pendant l'état d'urgence sanitaire, doit être suspendue ou remplacée, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent remplacer la possibilité de se faire entendre par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable d'au moins quinze (15) jours;



No de résolution

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement no 482 (2020) modifiant le plan d'urbanisme 482-U afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central et le prolongement de la rue Albani au chemin Bellevue, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à la majorité :

Les conseillères Anne Poussard et Stéphanie Lefebvre votent contre;

DE décréter prioritaire le projet de règlement no 482 (2020) modifiant le plan d'urbanisme 482-U afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central et le prolongement de la rue Albani au chemin Bellevue;

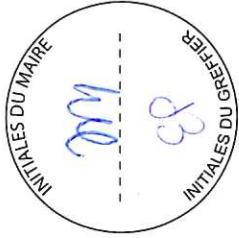
DE remplacer la possibilité pour les citoyens de se faire entendre par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable d'au moins quinze (15) jours;

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 482 (2020) modifiant le plan d'urbanisme 482-U afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central et le prolongement de la rue Albani au chemin Bellevue.

20-05-167

11.8 Avis de motion - Projet de règlement no 526 (2020) modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le projet de règlement no 526 (2020) modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central.



No de résolution

20-05-168



11.9 Adoption - Projet de règlement no 526 (2020) modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central

CONSIDÉRANT que l'arrêté 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux indiquait que toute procédure impliquant le déplacement ou rassemblement de citoyens, pendant l'état d'urgence sanitaire, doit être suspendue ou remplacée, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent remplacer la possibilité de se faire entendre par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable d'au moins quinze (15) jours;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement no 526 (2020) modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

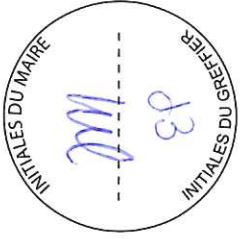
Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à la majorité :

La conseillère Anne Poussard vote contre;

DE décréter prioritaire le projet de règlement no 526 (2020) modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central;

DE remplacer la possibilité pour les citoyens de se faire entendre par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable d'au moins quinze (15) jours;

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 526 (2020) modifiant le règlement de zonage numéro 483-U, afin d'assurer la concordance au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central.



No de résolution

20-05-169

11.10 Avis de motion - Projet de règlement no 487 (2020) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et intégration architecturale numéro 487-U et ses amendements afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le projet de règlement no 487 (2020) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et intégration architecturale numéro 487-U et ses amendements afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU.

20-05-170

11.11 Adoption - Projet de règlement no 487 (2020) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et intégration architecturale numéro 487-U et ses amendements afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à la modification du plan d'urbanisme 482-U afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a adopté le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 487-U;

CONSIDÉRANT que la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que l'arrêté 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux indiquait que toute procédure impliquant le déplacement ou rassemblement de citoyens, pendant l'état d'urgence sanitaire, doit être suspendue ou remplacée, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent remplacer la possibilité de se faire entendre par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable d'au moins quinze (15) jours;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement no 487 (2020) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et intégration architecturale numéro 487-U et ses amendements afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à la majorité :

La conseillère Anne Poussard vote contre;

DE décréter prioritaire le projet de règlement no 487 (2020) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et intégration architecturale numéro 487-U et ses amendements afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU;

DE remplacer la possibilité pour les citoyens de se faire entendre par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable d'au moins quinze (15) jours;

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 487 (2020) modifiant le règlement sur les plans d'implantation et intégration architecturale numéro 487-U et ses amendements afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU.

20-05-171

11.12 Avis de motion - Projet de règlement no 488 (2020) modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro 488-U, afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le projet de règlement no 488 (2020) modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro 488-U afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU.

20-05-172

11.13 Adoption - Projet de règlement no 488 (2020) modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro 488-U afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à la modification du plan d'urbanisme 482-U afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur central;



No de résolution

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la modification du plan d'urbanisme, le conseil municipal devra adopter des règlements de concordance afin de transposer les orientations d'aménagement du secteur dans la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a adopté le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 488-U;

CONSIDÉRANT que la Ville a le pouvoir, en vertu de la loi, de modifier son règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.);

CONSIDÉRANT que l'arrêté 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux indiquait que toute procédure impliquant le déplacement ou rassemblement de citoyens, pendant l'état d'urgence sanitaire, doit être suspendue ou remplacée, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent remplacer la possibilité de se faire entendre par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable d'au moins quinze (15) jours;

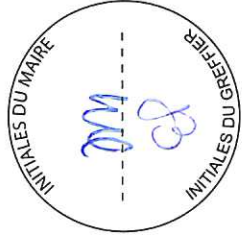
CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du projet de règlement no 488 (2020) modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro 488-U afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à la majorité :

Les conseillères Anne Poussard et Stéphanie Lefebvre votent contre;

DE décréter prioritaire le projet de règlement no 488 (2020) modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro 488-U afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU;



No de résolution

DE remplacer la possibilité pour les citoyens de se faire entendre par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable d'au moins quinze (15) jours;

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 488 (2020) modifiant le règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (P.A.E.) numéro 488-U afin d'y intégrer les orientations d'aménagement du PPU.

20-05-173

11.14 Avis de motion - 1er projet de règlement no 483-9-U modifiant le règlement de zonage 483-U

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le 1er projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors de cette même séance du Conseil, le 1er projet de règlement no 483-9-U modifiant le règlement de zonage 483-U.

20-05-174

11.15 Adoption - 1er projet de règlement no 483-9-U modifiant le règlement de zonage no 483-U

CONSIDÉRANT que l'arrêté 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux indiquait que toute procédure impliquant le déplacement ou rassemblement de citoyens, pendant l'état d'urgence sanitaire, doit être suspendue ou remplacée, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent remplacer la possibilité de se faire entendre par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable d'au moins quinze (15) jours;

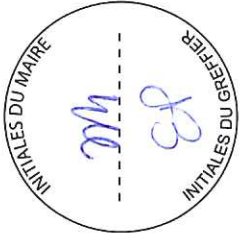
CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan veut encadrer la vente, la transformation, la culture et la production de cannabis afin de diminuer les impacts de telles activités sur l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du 1er projet de règlement no 483-9-U modifiant le règlement de zonage no 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

DE décréter prioritaire le 1er projet de règlement no 483-9-U modifiant le règlement de zonage no 483-U;



No de résolution

DE remplacer la possibilité pour les citoyens de se faire entendre par une consultation écrite, annoncée par un avis public préalable d'au moins quinze (15) jours;

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le 1er projet de règlement no 483-9-U modifiant le règlement de zonage no 483-U.

12 INFORMATIONS

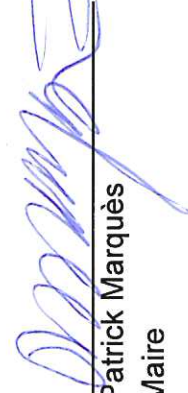
13 DIVERS

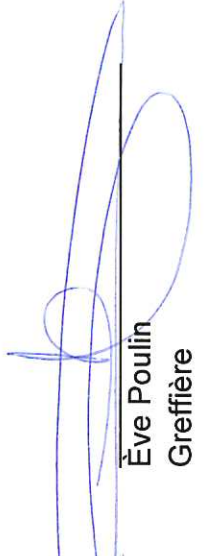
20-05-175

14 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 48.


Patrick Marquès
Maire


Ève Poulin
Greffière



No de résolution

